

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONTSÉANCE DU 28 MARS 2025*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de mars à 19 H 00***OBJET : FINANCES****Budget principal : Adoption du Budget Primitif pour l'année 2025**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 mars 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/058**Présents :****M. Xavier HAQUIN, Maire****M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA, Adjoint au Maire****M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, Mme THYS, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, Conseillers Municipaux****Absents excusés ayant donné pouvoir :****Mme LEMARCHAND****(pouvoir à Mme DEHAS)****Mme BENLAHMAR****(pouvoir à M. HAQUIN)****M. GODARD****(pouvoir à M. CARON)****M. KEBABTCHIEFF****(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)****Mme LAMBERT****(pouvoir à Mme DE CARLI)**

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 01/04/2025**Publiée le : 02/04/2025****Le Maire,**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy - Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES

Budget principal : Adoption du Budget primitif pour l'année 2025

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.1612-2 ;

VU le Code général des impôts ;

VU les différentes Lois de finances ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 57 ;

VU la délibération n° 96/167 du Conseil municipal du 5 décembre 1996 optant pour le vote par nature du budget communal ;

VU la délibération n°2025/026 relative aux orientations budgétaires pour 2025 débattues en Conseil municipal du 5 février 2025 ;

VU la présentation du projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025 ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 19 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif au titre du budget principal de la Commune d'Ermont pour l'année 2025 a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire organisé au sein du Conseil municipal, le 5 février dernier ;

CONSIDÉRANT que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (ou le 30 avril pour les années de renouvellement des organes délibérants) ;

CONSIDÉRANT par ailleurs, que celui-ci est organisé de manière à distinguer clairement les dépenses et les recettes de fonctionnement d'une part, et les recettes et les dépenses d'investissement d'autre part, tout en assurant l'équilibre réel et sincère de chacune des sections, et que ce dernier est voté par chapitre avec affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2024,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ADOpte** dans les conditions suivantes, le budget primitif de la Commune pour l'année 2025, tel qu'il est annexé à la présente délibération :

- section d'investissement votée par chapitres, comprenant des opérations votées,
- section de fonctionnement votée par chapitres ;

- **PRÉCISE** que le Budget Primitif 2025 est voté avec affectation des résultats 2024 ;

- **DIT** que la section de fonctionnement est votée en suréquilibre de 4 949 361,94 € avec des recettes de 45 729 723,51 € et des dépenses de 40 780 361,57 € ;

- **DIT** que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 17 689 348,99 € tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement, restes à réaliser et AP/CP incluses ;

- **DIT** que le total des prévisions budgétaires du budget principal pour 2025, s'élève donc à :

- Dépenses = 58 469 710,56 € ;
- Recettes = 63 419 072,50 €.

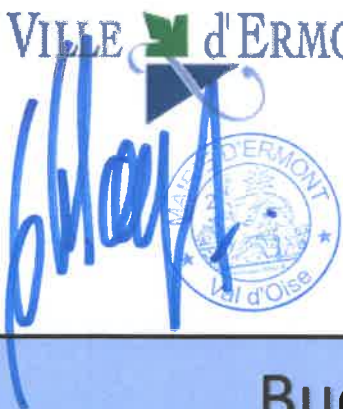


Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN

VILLE d'ERMONT



Vu pour être annexé à
délibération n° 25/088 du 28/03/2025
ERMONT, le 01/04/2025
Le Maire,

Budget Primitif 2025

Note de présentation

Conseil Municipal du 28 mars 2025



Service des finances

Pôle Attractivité / Ressources

SOMMAIRE

Éléments de contexte	3
Projet de budget primitif 2025	4
A – La section de fonctionnement	4
A1 – Les recettes de fonctionnement	4
A2 – Les dépenses de fonctionnement	7
B – La section d’investissement	10
B1 – Les recettes d’investissement	10
B2 – Les dépenses d’investissement	12
C – La dette	13

Éléments de contexte

Le budget primitif pour l'exercice 2025 de la ville d'Ermont a été élaboré dans un contexte de contraintes budgétaires strictes. Ce document présente une synthèse des principales orientations budgétaires telles que débattues lors du Conseil Municipal du 5 février dernier, des prévisions de dépenses et de recettes, ainsi que des priorités municipales pour l'année à venir.

Le budget voté intègre les éléments connus à ce jour du budget de l'État pour 2025.

Notre ville, comme beaucoup de communes de France, est confrontée à un environnement économique incertain, marqué par une stagnation des recettes fiscales et une augmentation des charges de fonctionnement.

Dans ce contexte, il est essentiel de maintenir un équilibre budgétaire tout en continuant à offrir des services de qualité aux habitants. Aussi, quatre axes ont été déterminés :

Maintien et développement des Services Publics : Assurer la continuité et la qualité des services municipaux essentiels (Éducation, Sécurité, Solidarité, etc.), ceci sans augmenter la fiscalité communale.

Investissements Ciblés : Prioriser les investissements structurants qui favorisent le bien-être des Ermontoises et des Ermontois, le développement solidaire, culturel, éducatif et social de la commune.

Optimisation des recettes : L'optimisation et la recherche systématique de nouvelles recettes ont été amplifiées.

Gestion Rigoureuse des Dépenses : Optimiser les dépenses de fonctionnement et rechercher des sources d'économies.

En amont de l'adoption du BP 2025, le Conseil Municipal sera appelé à voter le Compte Financier Unique (CFU) et l'affectation des résultats y afférente, soit :

Solde des restes à réaliser (RAR)	- 1 100 758,34 €
Affectation au compte 1068	+ 3 958 354,75 €
Report en fonctionnement au compte 002 – Recette	+ 5 646 573,69 €
Report en investissement au compte 001 – Dépense	- 2 857 596,41 €

Projet de budget primitif 2025

A – La section de fonctionnement

A1 – Les recettes de fonctionnement

= 45 729 723,51 €

Le total des recettes de fonctionnement baisse de 6,17% par rapport au total prévu 2024, qui tient compte du budget primitif (BP) 2024 et de la décision modificative n°1-2024, votée au Conseil Municipal du 6 décembre 2024 (délibération n° 2024/209).

Cette baisse s'explique par l'affectation au chapitre **002 Excédent de fonctionnement** des reports des excédents, respectivement de 2023 pour 2024 et 2024 pour 2025, tels que votés lors de la délibération sur l'affectation des résultats.

R E C E T T E S	Chapitre	TOTAL PREVU 2024 (BP + décision modificative)	BP 2025
	013 - Atténuation de charges	325 000,00 €	350 000,00 €
	70 - Produits des services	4 811 028,74 €	4 737 028,00 €
	73 - Impôts et taxes	3 166 877,00 €	3 282 507,00 €
	731 - Fiscalité	21 798 205,00 €	22 007 076,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	8 518 218,00 €	8 746 742,82 €
	75 - Autres produits de gestion courante	1 103 235,80 €	959 796,00 €
	Recettes de gestion courante =	39 722 564,54 €	40 083 149,82 €
	78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
	77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	0,00 €
	Recettes réelles de fonctionnement =	39 727 564,54 €	40 083 149,82 €
	042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
	002 - Excédent de fonctionnement reporté au CA	9 009 826,54 €	5 646 573,69 €
	Recettes d'ordre =	9 009 826,54 €	5 646 573,69 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	48 737 391,08 €	45 729 723,51 €	

En remontant au niveau des recettes réelles de fonctionnement (RRF), celles-ci sont stables par rapport à 2024 (+0,90% / + 335 582,28 €).

Chapitre 013 - Atténuation de charges =

Sont inscrits à ce chapitre :

- Les remboursements sur rémunérations effectuées par les organismes sociaux, notamment le remboursement des indemnités journalières de maladie que le service a payé à son personnel, ainsi que les remboursements sur rémunérations en provenance du personnel.
- La quote-part des agents sur les titres restaurant.

Chapitre 70 – Produit des services = 4 737 028 €

Il s'agit des produits relatifs aux services proposés par la commune : billetterie des spectacles de la saison culturelle, produits de la restauration scolaire, produits des accueils de Loisirs, les cours de musique et de danse au conservatoire, mais également des redevances d'occupation du domaine public (concession réseaux), le stationnement ou les concessions de cimetières. Ces produits intègrent une hausse de 2 % des tarifs communaux basée sur l'inflation 2024 et applicable au 1^{er} septembre 2025.

Recette	Montant
Restauration scolaire	1 255 000,00 €
Centres de loisirs	1 166 000,00 €
Refacturation SI Jaurès	970 000,00 €
Redevances d'occupation du domaine public et stationnement	482 816,00 €
Spectacles, cinéma et conférences	242 600,00 €
Conservatoire	225 550,00 €
Aide aux devoirs	204 500,00 €
Activités sportives et refacturation d'utilisation des équipements	86 000,00 €
État-Civil - Concessions dans les cimetières	53 000,00 €
Services généraux	25 500,00 €
Centre sociaux-culturels, Maison de quartier et service Jeunesse	24 562,00 €
Dons Ferme pédagogique et vente de paniers de légumes	1 500,00 €
Total = 4 737 028,00 €	

Chapitre 73 – Impôts et taxes = 3 282 507 €

Chapitre 731 – Fiscalité = 22 007 076 €

Ces deux chapitres étaient fusionnés en un seul (73) sous l'ancienne norme comptable M14. Depuis la norme M57, le chapitre 73 comporte les impôts et taxes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire et le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF).

Produit chapitre 73	Montant
Attribution de compensation	1 213 291,00 €
Dotation de solidarité communautaire	526 424,00 €
Fonds de solidarité de la région Ile-De-France (FSRIF)	1 542 792,00 €
Total = 3 282 507,00 €	

Produit chapitre 731	Montant
Impôts directs locaux	20 400 000,00 €
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	1 200 000,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	407 076,00 €
Total = 22 007 076,00 €	

Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales, la Ville d'Ermont n'a pas augmenté le taux de fiscalité de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), tel que déjà indiqué dans la note de présentation du Compte Financier Unique (CFU).

Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties				
Commune	2021	2022	2023	2024
Cormeilles-en-Parisis	36,53%	36,53%	38,75%	38,50%
Eaubonne	38,71%	38,71%	38,71%	38,71%
Ermont	35,22%	35,22%	35,22%	35,22%
Franconville	34,28%	34,28%	41,14%	41,14%
Herblay-sur-Seine	38,78%	38,78%	38,78%	42,08%
Montigny-lès-Cormeilles	36,17%	36,17%	36,17%	36,17%
Sannois	38,27%	38,27%	40,18%	40,18%
Taverny	36,27%	36,27%	36,27%	36,27%

Commune ayant augmenté le taux de fiscalité entre 2021 et 2024
Commune n'ayant pas augmenté le taux de fiscalité entre 2021 et 2024

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations = 8 746 742,82 €

Ce chapitre comptabilise les dotations, subventions et participations, versées par l'État, la Région Ile-de-France, le Conseil Départemental du Val d'Oise, ou d'autres partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF), tel que prévu ainsi :

Service et financement	Montant
Centres de loisirs Participation de la CAF	714 287,00 €
État-Civil Participation de l'État pour les stations biométriques	40 500,00 €
Communication Autres subventions	1 370,00 €
Centres sociaux-culturel, Maison de quartier et service Jeunesse Participation de la CAF	415 875,82 €
Culture Autres subventions	19 700,00 €
Finances Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation, FCTVA de fonctionnement...	7 226 812,00 €
Éducation Autres subventions	2 500,00 €
Conservatoire Autres subventions	20 725,00 €
Petite Enfance Reversement du Contrat Enfance Jeunesse au SI de la crèche des Bouquinvilles	114 473,00 €
Politique de la Ville Montant reversé au CCAS	44 500,00 €
Service des Sports Subvention du Conseil Départemental du Val d'Oise	56 000,00 €
Informatique Subvention dans le cadre de la lutte contre les cyberattaques	90 000,00 €
Total =	8 746 742,82 €

SI : syndicat intercommunal

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante = 959 796 €

A ce chapitre sont principalement inscrites les recettes liées aux loyers perçus par la ville d'Ermont des immeubles dont elle est propriétaire, des redevances versées par les concessionnaires de délégation de services publics (La crèche des Gibus et Marché Saint-Flaive), ainsi que les autres recettes non imputables sur d'autres chapitres comptables.

Recette	Montant
Revenus du patrimoine immobilier	398 680,00 €
Redevances versées par les concessionnaires de délégations de services publics	390 643,00 €
Autres produits de gestion courante	170 473,00 €
Total = 959 796,00 €	

A2 – Les dépenses de fonctionnement

= 40 780 361,57 €

Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 1,7% par rapport au total des prévisions de 2024. Ceci est le fruit d'un travail, euro par euro, mené par les services municipaux et les élus de secteur. Le calcul au plus juste de chaque dépense a été le fil rouge de la construction budgétaire 2025 avec l'optimisation des recettes.

Ces économies ne se feront pas au détriment de la qualité des services proposés aux Ermontoises et Ermontois.

	Chapitre	TOTAL PREVU 2024 (BP + décision modificative)	BP 2025
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	12 610 299,30 €	11 554 005,00 €
	012 - Charges de personnel	21 238 404,00 €	20 974 600,00 €
	014 - Atténuations de produits	114 473,00 €	231 946,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	1 754 061,90 €	2 654 808,00 €
	65 - Subvention au CCAS	2 693 365,00 €	2 293 365,00 €
	Dépenses de gestion courante =	38 410 603,20 €	37 708 724,00 €
	66 - Charges financières	315 525,00 €	324 856,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	24 006,01 €	43 700,00 €
	68 - Provisions	0,00 €	0,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement =	38 750 134,21 €	38 077 280,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	4 905 529,29 €	1 403 081,57 €
	042 - Opérations d'ordre entre sections	1 313 699,00 €	1 300 000,00 €
	Dépenses d'ordre =	6 219 228,29 €	2 703 081,57 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =	44 969 362,50 €	40 780 361,57 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général = 11 554 005 €

Le chapitre 011 **charges à caractère général** intègre toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la ville et principalement :

- Fluides (dont marché de ménage des locaux) : 27 % soit 3 169 K€
- Entretien des bâtiments, de la voirie et du matériel communal : 26 % soit 3 045 K€
- Restauration scolaire : 9 % soit 994 K€
- Entretien des espaces verts : 6 % soit 748 K€

Il convient de noter que plus de 50 % de ces charges sont liées à un marché public, dont les prix contraignent de fait notre budget. Offrant ainsi, peu de marges de manœuvre pour baisser les charges courantes.

Chapitre 012 – Charges de personnel = 20 974 600 €

Il convient de rappeler que le chapitre 012, relatif aux charges de personnel, constitue la composante prédominante des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses englobent non seulement la masse salariale (rémunération principale, régime indemnitaire, cotisations diverses...), mais aussi des dépenses directement associées (prestations d'action sociale, médecine du travail, tickets restaurant, frais d'annonces, etc.).

Une gestion « au plus juste » de nos charges de personnel, comme le non remplacement systématique d'un agent quittant la collectivité ou en congé maternité par exemple, ainsi que le transfert au 1^{er} septembre 2025 des agents de restauration scolaire au Syndicat Intercommunal à vocation unique de Restauration Collective d'Ermont et de Bessancourt (SIRCEB) expliquent la baisse de 1,2% de ce chapitre en 2025. Le budget 2025 pour les charges de personnel tient compte de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL également.

Chapitre 014 – Atténuation de produits = 231 946 €

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) perçu par la Ville et reversé au Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne pour la crèche des Bouquinvilles est inscrit au chapitre 014 **Atténuations de charges** à hauteur de 114 473 €. Une régularisation comptable demandée par le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Ermont est inscrite également pour 117 473 €, cette dépense est compensée par une inscription du même montant au chapitre 75 **Autres charges de gestion courante**.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante = 4 948 173 €

Ce chapitre comprend notamment :

- La subvention au CCAS : 2 293 365 €. Pour rappel, la subvention au CCAS est une subvention d'équilibre, calculée au plus juste afin que ce budget puisse fonctionner correctement et répondre aux besoins sociaux des Ermontoises et Ermontois. Au titre de 2025, la subvention est ajustée en tenant compte du résultat excédentaire 2024 du CCAS ;
- La participation au Service Départemental d'Incendie du Val d'Oise : 575 256 € ;
- Les subventions aux associations et aux écoles : 370 000 € ;
- La participation au SIRCEB (Syndicat Intercommunal de Restauration Collection d'Ermont et de Bessancourt) : 953 000 €.

Chapitre 66 – Charges financières = 324 856 €

324 856 € de charges financières liées au remboursement des intérêts de notre dette sont inscrits à ce chapitre.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles = 43 700 €

Une provision pour les écritures de régularisations de recettes à annuler sur les exercices antérieurs est comptabilisée au chapitre 67.

La section de fonctionnement financera la section d'investissement via les opérations d'ordre à hauteur de 2 703 081,57 € tel que :

- Dotation aux amortissements = 1 300 000 €
- Virement à la section d'investissement = 1 403 081,57 €

B – La section d'investissement

La section d'investissement 2025 comprendra des restes à réaliser (RAR) de 2024 pour un solde de -1 100 758,34 € comme indiqué dans la délibération d'affectation du résultat qui sera présentée également lors du Conseil Municipal du 28 mars.

Ils se composent ainsi :

Objet	RAR dépense	RAR recette
Cuisine Centrale	1 590 267,69 €	501 134,60 €
Maison des Aînés	618 507,46 €	349 337,76 €
Maison des Arts	28 040,11 €	176 730,25 €
Budget participatif	76 930,46 €	53 000,00 €
Solde cuisine Pasteur	31 532,53 €	20 800,00 €
Autres RAR	1 175 246,33 €	1 318 763,63 €
Total =	3 520 524,58 €	2 419 766,24 €
Solde des RAR =	-1 100 758,34 €	

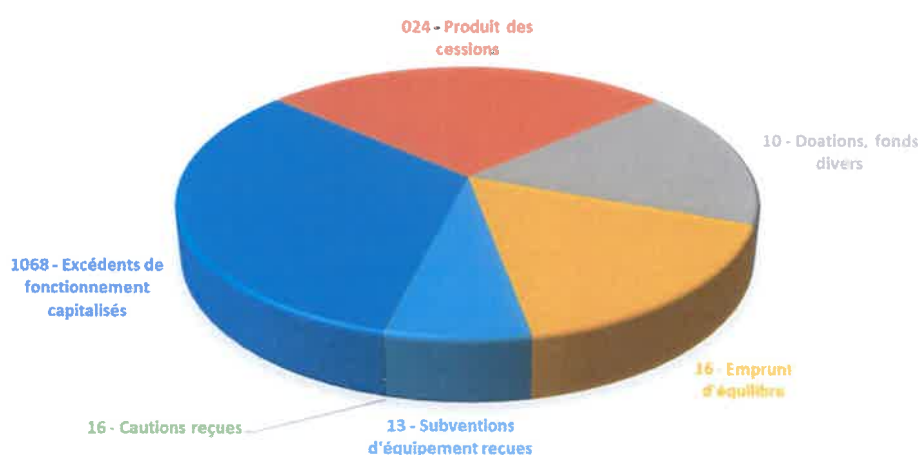
B1 – Les recettes d'investissement

= 17 689 348,99 €

	Chapitre	TOTAL PREVU 2024 (BP + RAR + décision modificative)	BP 2025
R E C E T T E S	13 - Subventions d'équipement reçues	5 496 466,62 €	823 825,00 €
	16 - Emprunts et dettes	4 002 000,00 €	2 000 000,00 €
	20,21 et 23 - Immobilisations	178 481,00 €	0,00 €
	27 - Autres immobilisations financières	102,14 €	0,00 €
	Recettes d'équipement =	9 677 049,76 €	2 823 825,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 243 434,88 €	2 068 921,43 €
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	963 304,53 €	3 958 354,75 €
	165 - Dépôts et cautionnements	0,00 €	3 000,00 €
	024 - Produits des cessions	499 000,00 €	3 272 400,00 €
	Recettes financières =	5 705 739,41 €	9 302 676,18 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	4 905 529,29 €	1 403 081,57 €
	040 - Opérations d'ordre entre sections	1 313 699,00 €	1 300 000,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	29 040,00 €	440 000,00 €
	Recettes d'ordre =	6 248 268,29 €	3 143 081,57 €
	RESTES A REALISER	0,00 €	2 419 766,24 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =	21 631 057,46 €	17 689 348,99 €

Les recettes d'équipement et financières, restes à réaliser 2024 compris, représentent 14 546 267,42 € au total. Elles financeront les dépenses d'équipement prévues pour 9 378 402,00 € (cf. infra) ainsi que les restes à réaliser de dépenses, reportés de 2024, pour 3 520 524,58 €, tel que ci-dessous présenté :

Dépenses d'équipement 2025 =			9 378 402,00 €
Restes à réaliser dépenses 2024 =			3 520 524,58 €
Total =			12 898 926,58 €
Chapitre + Restes à réaliser de recettes	Montant	% des recettes	% de financement des dépenses d'équipement 2025 RAR compris
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3 958 354,75 €	27,21%	30,7%
024 - Produit des cessions	3 272 400,00 €	22,50%	25,4%
Restes à réaliser	2 419 766,24 €	16,63%	18,8%
10 - Dotations, fonds divers	2 068 921,43 €	14,22%	16,0%
16 - Emprunt d'équilibre	2 000 000,00 €	13,75%	15,5%
13 - Subventions d'équipement reçues	823 825,00 €	5,66%	6,4%
16 - Cautions reçues	3 000,00 €	0,02%	0,0%
Produits d'investissement hors opérations d'ordre =	14 546 267,42 €	100,0%	



L'affectation de 3 958 354,75 € au compte **1068 Excédents de fonctionnement capitalisés** de 2024 est inscrite telle que prévue dans la délibération du Conseil Municipal du 28 mars également. Elle financera 30,7 % des dépenses d'équipement 2025.

La ville d'Ermont continue d'optimiser son parc immobilier en cédant les biens dont elle n'a plus l'utilité ou dont la cession permettra de faire des économies en section de fonctionnement. Aussi, sont inscrits 3 272 400,00 € au chapitre 024 **Produit des cessions** (22,5% des recettes).

Les **restes à réaliser 2024** de recettes sont reportés pour 2 419 766,24 € tel que présenté en page 10 du présent document.

Le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** calculé sur les dépenses d'équipement 2023, est inscrit pour 1 968 921,43 € et le produit **des taxes d'aménagement** pour 100 000,00 € (14,22 % des recettes).

Un **emprunt d'équilibre** est inscrit pour 2 000 000,00 €. Il ne sera levé que si nécessaire.

Les **subventions d'équipement** au chapitre 13 sont proportionnelles aux dépenses financées, et sont prévues pour 823 825,00 €. Ce sont de nouvelles subventions, pour lesquelles la ville a déjà été notifiée ou des subventions de droit commun.

Sont attendues comme subventions 2025 :

- 348 125,00 € du Conseil Départemental du Val d'Oise pour le parc Zen et l'acquisition du pavillon sis 14 rue de la République dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale.
- 435 700,00 € sont inscrits pour le financement du décret tertiaire, et une aide à l'achat d'instruments de musique.

Le besoin de financement de la section d'investissement nécessite un virement de la section de fonctionnement de 1 403 081,57 €, complété par des opérations d'ordre (dotation aux amortissements) de 1,3 millions d'euros.

Les opérations d'ordre au chapitre 041 *Opérations patrimoniales* retracent des écritures internes à la section d'investissement, elles sont équilibrées par la même inscription en dépenses d'investissement au même chapitre.

B2 – Les dépenses d'investissement

= 17 689 348,99 €

2025 est la troisième et dernière année des travaux de la cuisine centrale en liaison chaude, 4 912 947,00 € sont inscrits au chapitre 23 *Immobilisations en cours* pour terminer cette opération.

	Chapitre	TOTAL PREVU 2024 (BP + RAR + décision modificative)	BP 2025
D E P E N S E S	20 - Immobilisations incorporelles	170 029,16 €	31 000,00 €
	204 - Subventions d'équipement versées	42 800,00 €	32 583,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	11 616 313,79 €	4 401 872,00 €
	23 - Immobilisations en cours	5 622 260,87 €	4 912 947,00 €
	Dépenses d'équipement =	17 451 403,82 €	9 378 402,00 €
	16 - Emprunts et dettes	1 259 334,00 €	1 442 826,00 €
	Dépenses financières =	1 259 334,00 €	1 442 826,00 €
	Dépenses réelles d'investissement =	18 710 737,82 €	10 821 228,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	217 616,59 €	50 000,00 €
	001- Déficit reporté	2 673 663,05 €	2 857 596,41 €
	041 - Opérations patrimoniales	29 040,00 €	440 000,00 €
	Dépenses d'ordre + déficit reporté + réserves =	2 920 319,64 €	3 347 596,41 €
	RESTES A REALISER		3 520 524,58 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	21 631 057,46 €	17 689 348,99 €

Au chapitre 20 *Immobilisations incorporelles* sont inscrits 1 000,00 € pour l'acquisition d'un logiciel, et 30 000,00 € de frais d'études pour d'éventuels travaux de voirie.

32 583,00 € sont prévus au chapitre 204 *Subventions d'équipement versées* pour la vidéoprotection.

Les principales inscriptions au chapitre **21 Immobilisations corporelles** sont :

Parc Zen	1 023 253,00 €
Huisseries écoles V. Hugo 2 et Pasteur élémentaire, dans le cadre du décret tertiaire	696 000,00 €
AP-CP Renoir : Travaux de réhabilitation des vestiaires	567 800,00 €
Travaux de voirie : Rue Saint-Flaive et Rue Kennedy	380 000,00 €
Aménagement d'espaces verts, plantation d'arbres	124 000,00 €
Budget participatif	100 000,00 €
Travaux pour le 2 ^{ème} bloc sanitaires GS Hugo	100 000,00 €

C – La dette

Le remboursement du capital de la dette sera de 1 442 826,00 €

Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2025

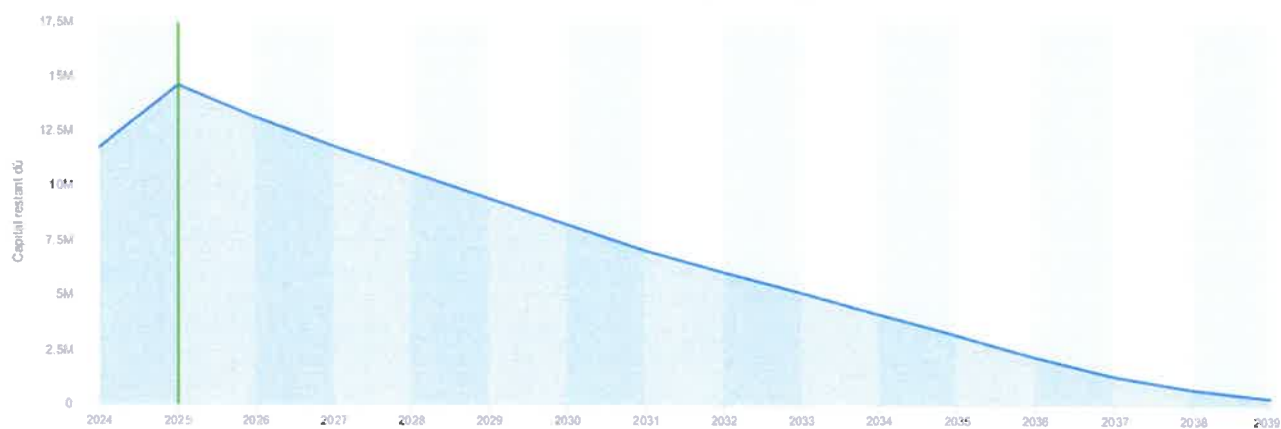
 Notionnel	Nombre de financements	8	14 509 847,80 €
	Durée de vie résiduelle	14 ans et 9 mois	CRD
	Durée de vie résiduelle moyenne	12 ans et 3 mois	(au 01/01/2025)
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	67,09 %	2,25 %
	Taux variable (part de l'encours)	32,91 %	Taux d'intérêt moyen
	Taux structuré (part de l'encours)	0,00 %	(30E/360, exercice 2025)
 Annuités	Capital	1 438 826,43 €	1 763 563,50 € *
	Intérêts	324 737,07 € *	Annuité
	ICNE au 31/12/2025	51 292,40 € *	(due sur l'exercice 2025)
 Marché	€STR	2,91 % ↗	2,14 %
	Taux fixe 10 ans	2,16 % ↗	Taux fixe 15 ans
	Taux fixe 20 ans	2,10 % ↗	(2,14 % au 01/01/2025) ↗

© Taelys 2025

Notre dette / habitant au 1^{er} janvier 2025 est de 494 €.

Le graphique ci-dessous présente le profil d'extinction de la dette (à l'horizon 2039)

Profil d'extinction de la dette



© Taelys 2025